



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 33

Séance du 08/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 18

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
02/11/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Étaient présents :

Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama

Procurat(s) :

Mme CHANFI Bibi donne pouvoir à M. BOINA Raim Rifay, Mme RIDHOI Zaïnabou donne pouvoir à Mme ATTOUMANE Binti

Étai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ANRIFADJATI Anli , Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , Mme MATTOIR Moissinga , Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. YBRAHIMA Ybrahima

Étai(ent) excusé(s) :

Mme MATTOIR Abouchia

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOINA Raim Rifay

Objet : L'adhésion de la Commune de Chiconi au groupement de commandes relatif à la prestation de travaux de réalisation d'un ponton dans quatre communes groupées

Dans le cadre de la mise œuvre de la politique communale de développement socio-économique, environnementale, la collectivité chiconienne entrevoit les travaux de construction d'un ponton sur pieux au front de mer du village éponyme.

Seulement, la première procédure de consultation ouverte a été déclarée infructueuse au motif qu'aucune offre n'a été reçue, une situation similairement vécue par la Communauté de Communes de Petite Terre qui opérait dans un même objectif.

Considérant que les deux opérations ci-dessus évoquées ont en commun un unique maître d'œuvre qui, par ailleurs est titulaire de deux autres marchés de prestation de service relatifs à la réalisation d'une infrastructure équivalente pour le compte de la Commune de Mtsamboro et de Kougou ;

Au vu des difficultés rencontrées par les différentes collectivités ainsi que par l'établissement public de coopération intercommunale à satisfaire leur besoin, c'est à la sortie d'une réunion de coordination des projets de construction de ponton tenue en préfecture en fin de mois de juillet 2022 qu'est née l'idée de partir sur un projet d'achat groupé ;

Une possibilité offerte aux pouvoirs adjudicateurs, par le Code de la Commande Publique, notamment en ses articles L. 2113-6 à L. 2113- 8 et ce afin de mutualiser les projets, de favoriser la concurrence, de garantir de meilleures offres et de favoriser la réalisation des projets avec des économies d'échelle ;

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la Commune de commander les prestations de travaux de réalisation de son ponton sur pieux, dans le cadre des marchés lancés par la Communauté de Communes de Petite Terre. Ces commandes donnent lieu à l'octroi de subvention par l'Etat et le Département dans le cadre du plan de convergence.

Ainsi, afin de permettre la mise en oeuvre de la démarché objet de ce présent rapport, il est sollicité de l'assemblée délibérante :

- D'**autoriser** l'adhésion de la commune de Chiconi au groupement de commandes relatif aux travaux de réalisation de ponton pour le compte des communes groupées et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente,
- D'**autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte et engagement relatif à la convention au nom de la Commune de Chiconi,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,

